



Reconnaissance du permis de conduire

Par **Bribri06**, le **12/11/2021 à 21:47**

Bonsoir,rnrnMon fils, français, a obtenu son permis de conduire en France en 2002. Il s'est installé, pour raisons familiales, à la frontière italienne en 2004. Il a fait un changement sur son permis français pour son domicile italien. Au recto, il y a un autocollant mentionnant N° permis, un autre numero, ville de résidence italienne, date echéance (01/12/21). Nous n'arrivons pas à savoir si son permis original français a été converti par un permis italien, si son permis français sera à nouveau valable automatiquement à la date échéance du 01/12/21. L'ANTS n'a pu nous renseigner et nous renvoie vers les forces de l'ordre. Nous avons récupéré le relevé solde de points et sommes en attente du retour de la préfecture pour le relevé intégral. Peut-être vous pourriez-nous éclairer, nous sommes frontaliers, il est question de se domicilier à nouveau en France.rnrnMerci pour votre réponse.

Par **Visiteur**, le **13/11/2021 à 10:15**

BonjourrrnrnJe ne comprends pas si ce permis a été converti avec un permis italien ou si votre fils l'a simplement fait reconnaître (reconnaissance de validité) par l'Etat Italien.

Par **Bribri06**, le **13/11/2021 à 16:04**

Bonjour,rnrnMerci pour votre retour. Nous avons du mal à comprendre vu les changements dans ce domaine. Il est allé à la gendarmerie ce matin qui a confirmé qu'il n'y avait pas de conversion. Il semblerait qu'il ait eu une dérogation ou autorisation de son permis en Italie, ou reconnaissance de validité. Celle-ci arrive à expiration. Il devrait se rendre chez les carabiniers

dans le WE pour avoir plus d'informations.

Par **Tisuisse**, le **14/11/2021** à **07:01**

Bonjour,rnrnAttention au libellé de vos phrases qui sont à double compréhension : "installé à la frontière italienne". On ne sait pas si c'est "**côté français**" ou "**côté italien**".rnrnQuoiqu'il en soit, le permis délivré par la France est valable en France, bien entendu, mais aussi dans tout l'Espace Schengen dont l'Italie fait partie, que son titulaire réside en France ou en Italie.